

AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL du 13 février 2026

Ce compte rendu fait état des positions de vos représentants CGT pour chaque point à l'ordre du jour. Vos représentants Présents à la séance étaient : Leila FOUZER et Éric KARGES.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 20 janvier 2026 (avis)

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

2) Tableau des effectifs ville (avis)

Le tableau des effectifs est adopté à l'unanimité.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

3) Tableau des effectif CCAS (avis)

Le Centre Communal d'Action Sociale des lilas reçoit de plus en plus de demandes d'aides sociales dues à l'isolement des ménages et la précarisation de la société. Les demandes nécessitent un accompagnement et les démarches administratives sont longues. Les deux travailleurs sociaux ne peuvent pas gérer la montée en nombre des demandes. Pour ces raisons, il est proposé de créer un troisième poste d'Assistant socio-éducatif.

Le tableau des effectifs modifié est adopté à l'unanimité.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

4) Organisation de la direction du développement urbain (avis)

L'activité de la direction du développement urbain connaît une densification des dossiers avec une augmentation des suivis juridique.

Il nous est proposé de transformer le poste de chef de service foncier en directeur adjoint de la DDU et incorporer l'agent du développement commercial dans le service de la DDU pour un meilleur suivi des projets et des enjeux fonciers.

Les représentants de la CGT demandent si cela va apporter des modifications sur le régime indemnitaire du directeur ?

Il nous est répondu que non, le régime indemnitaire reste le même.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

5) Organisation de la cuisine de production Langevin Daubié (été) (avis)

Il nous est proposé de créer un poste supplémentaire de commis de cuisine pour renforcer l'équipe avec un effectif de 9 agents en passant à 10 commis, un chef de cuisine et un adjoint au chef.

Les représentants CGT demandent à la vue de l'augmentation de compétence des commis, si on ne peut pas passer du RI 9 aux RI 8 avec l'ajout de la polyvalence et leur mission qui ont évolué.

Il nous est répondu que non mais, la ville a préféré revaloriser les agents en leur attribuant deux sujétions, pour la CGT une réflexion doit être envisagée sur l'augmentation du RI en RI 8

Il nous est aussi proposé de pouvoir faire appeler du personnel d'intérim pour remplacer le chef ou l'adjoint en cas d'absence prolongée.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

6) Composition du comité social territorial- élections professionnelles 2026 (avis)

Sur la base des déclarations effectuées le 13 janvier 2026,

Les effectifs se répartissent comme suit :

Comité social territorial (CST) unique

Ville et CCAS 569 agents, dont 350 femmes et 219 hommes soit 61.5% de femmes et 38.5% d'hommes.

Il est décidé de rester comme pour les élections précédentes avec la parité, 4 titulaires, 4 suppléants.

La CGT donne un avis favorable, et attend que le protocole d'accord soit transmis et passé en CST pour un avis.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

7) Extension de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux **Au 1er janvier 2029 (information)**

Les représentants du personnel CGT ont demandé que ce point soit mis à l'ordre du jour.

Pour information : le décret qui obligeait toutes les collectivités à mettre en place pour tous les agents sans exception de la fonction publique la prévoyance au 1 janvier 2027, a été modifié pour les collectivités qui n'avaient pas mis en place encore la prévoyance et donc reporté jusqu'à janvier 2029.

La ville nous explique les règles d'application avant 2027 ou 2029 et la prise en charge de 50%, qui concerne la garantie minimale.

La ville a mandaté le CIG pour la prévoyance et la santé, une mutualisation est envisagée pour diminuer les coûts d'applications. La ville est attendue d'une réponse.

Les représentants CGT demandent si les agents qui ont une prévoyance privée, sera également prise à hauteur de 50%. Il nous est répondu que non, ils auront 1 an pour se désengager et souscrire à la prévoyance de la ville.

Bien que la CGT soit pour que les agents puissent être couverts sur la santé, toutes ces obligations vont ne faire qu'accroître la précarité avec le gel du point indice, la mise en place du CMO 90% et une prévoyance qui leur sera imposée.

La CGT alerte l'employeur sur les choix que les agents doivent déjà faire pour vivre aujourd'hui.

8) Point d'avancement projet « temps de travail » (information)

Sur le temps de travail plusieurs pistes sont envisagées avec une idée des pratiques communes sur la ville et des temps dédiés à l'agent sur la partie RH ou formation, des accompagnements pour les responsables, un meilleur accès à Cyril RH pour les poses de congés et aussi la question du télétravail.

Les représentants CGT demandent qu'un bilan soit fait sur les directions qui ne pas le même cadre d'emplois et avec les agents qui sont en lien avec les télétravailleurs pour savoir s'il y a eu des modifications dans leurs pratiques.

Nous demandons aussi que la pénibilité soit prise aussi en considération sur les groupes de travail.

Les documents transmis par l'employeur aux représentants du personnel, lors des Comités Techniques, sont consultables par tous les agents qui nous en font la demande. Pour cela, venez nous rencontrer au 82 bis avenue Pasteur, pendant nos permanences, le mardi et jeudi après-midi 14 à 17 heures